

*Questions orales*

**M. Kaplan:** Une fois que j'aurai reçu cette liste et que je saurai combien de noms elle renferme, j'envisagerai de proposer un nouveau programme visant à protéger contre ces personnes violentes non seulement les gardiens et les autres personnes se trouvant dans les prisons, mais aussi la collectivité en général.

**Une voix:** Et le rapport du comité?

**M. Kaplan:** Je tiens à ajouter qu'une des raisons pour lesquelles ces difficultés surgissent dans nos établissements, c'est que depuis quelques années, on a tendance à ne plus y envoyer les gens que l'on peut éviter d'y écrouer et auxquels on peut imposer des amendes ou d'autres peines sans passer par ces établissements; j'en suis d'ailleurs très heureux et la Chambre aussi, je pense.

**M. Crosby:** Une question supplémentaire, madame le Président. Le personnel du pénitencier de Dorchester s'est plaint amèrement du fait que l'effectif ne suffit pas pour surveiller les prisonniers et l'on a prévenu le solliciteur général du danger, à la Chambre et à certaines réunions de comités. Reconnaît-il avoir reçu ces avertissements concernant le manque de personnel et nous dira-t-il comment il y a donné suite? Est-il en mesure de confirmer si, comme le bruit circule, plus d'employés du pénitencier de Dorchester auraient démissionné?

● (1420)

**M. Kaplan:** Madame le Président, je ne suis pas au courant de ce bruit-là. Je m'entretiendrai cet après-midi, ou demain, avec des représentants syndicaux du personnel des services du solliciteur général pour discuter avec eux de leurs sujets de plainte de même que de leurs points de vue bien particuliers et du mien bien sûr sur ce genre de criminels.

**M. Crosby:** Madame le Président, comme l'a fait remarquer le solliciteur général, le plus grand problème auquel nous ayons à faire face dans nos prisons, c'est le traitement des prisonniers dangereux et prêts à tout. Et pourtant, le solliciteur général néglige les avertissements et se dit disposé à prendre le risque de laisser ces hommes dangereux côtoyer les autres détenus. Comme peut-il accepter de courir ces risques compte tenu de la sécurité des gardiens et de l'efficacité de l'administration au pénitencier de Dorchester?

**M. Kaplan:** Madame le Président, encore une fois, ce n'est pas tout à fait exact. Nous avons au Canada deux sections spéciales où on détient les criminels les plus violents et les plus dangereux. Ceux-ci n'en sortent que lorsqu'un comité national, qui étudie chaque cas individuellement, a donné son approbation.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Et le discours que vous avez prononcé à London?

**M. Kaplan:** Nous avons aussi recours à des mesures d'isolement pour punir les détenus qui manquent à la discipline.

Ce qui me préoccupe, c'est que nous n'ayons toujours pas d'installations spéciales de détention pour les criminels qui sont ou peuvent être violents ou même dangereux et qui constituent une menace pour les co-détenus et les gardiens. J'aimerais

créer des programmes spéciaux à l'intention de ces détenus dont je connaîtrai le nombre exact d'ici à quelques jours.

ON DEMANDE S'IL Y AURA ENQUÊTE SUR L'ENSEMBLE DU SYSTÈME CARCÉRAL

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, mes questions s'adressent, elles aussi, au solliciteur général. La Chambre est sûrement consternée d'apprendre que le solliciteur général va faire effectuer une étude avant d'envisager d'imposer éventuellement une amende aux criminels reconnus coupables de meurtre qui ont créé une rébellion au cours de laquelle un gardien de prison a trouvé la mort. Le solliciteur général a-t-il songé, plusieurs députés indépendants l'ayant supplié pas plus tard que l'été dernier dans le cas de Dorchester, à instituer une enquête quelconque de sorte qu'enfin le public sache où sont les vrais problèmes, non seulement dans cette institution mal gérée mais aussi dans un système, dans l'ensemble, mal conçu lui aussi?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, pour ce qui est de Dorchester, trois enquêtes sont actuellement en cours: celle d'un coroner, celle de la police régionale à la suite de laquelle des accusations pourront être portées, et enfin une enquête spéciale autorisée par le commissaire à ma demande. J'ai lu pendant la fin de semaine les résultats de la dernière enquête spéciale sur le pénitencier de Dorchester, que j'ai en main depuis quelques jours. On y souligne également le besoin de créer une nouvelle catégorie de détenus—que je me propose d'établir incessamment, quand je connaîtrai le nombre de détenus en cause. Cette catégorie regrouperait les détenus violents et dangereux à l'égard desquels les services correctionnels ont des soupçons ou des intuitions particulières, détenus pour qui on n'a mis au point aucun programme particulier qui tiendrait compte du problème de sécurité qu'ils posent.

**M. Beatty:** Nommez-les à la Commission des libérations conditionnelles.

**M. Lawrence:** Madame le Président, comme le ministre le sait, le coroner a l'impression que les fonctionnaires du ministère ont agi à son insu. La GRC a pris des précautions extraordinaires pour que les faits ne soient pas rendus publics; ils ne le seront peut-être jamais, et je trouve cela tout à fait déplorable. Enfin, l'enquête du commissaire, dont le solliciteur général nous parle maintenant, n'est que l'une de ces enquêtes internes effectuées au sein des services correctionnels et dont le ministre ne publie jamais les résultats. A mon avis, la Chambre et les Canadiens ont le droit d'exiger une enquête publique et indépendante, et c'est ce que je demande aujourd'hui au ministre. Cette enquête ne porterait pas seulement sur l'établissement de Dorchester, mais peut-être sur tout ce fouillis, sur le traitement à accorder à ces délinquants dangereux pour mettre fin à ces prises d'otages.

**M. Nielsen:** C'était aussi ce que recommandait le comité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Kaplan:** Madame le Président, quant à ne jamais divulguer les faits, je ferai remarquer à la Chambre que je suis disposé à rendre public le rapport de l'enquête spéciale d'ici quelques jours, dès que tous les faits auront été réunis et que le document m'aura été remis.